



DATE DE LA CONVOCATION : 29/06/2021  
DATE DE L’AFFICHAGE : 29/06/2021

Président de Séance : Sandrine BERTHET  
Secrétaire de Séance : Gilles MURAZ-DULAURIER

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Sandrine BERTHET

Présents : BERTHET Sandrine, BENEITO Christian, ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, CHATELAIN Eric, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, OMELTCHENKO Luc, GARDET-CADET Michel, DRAGNEA Cindy, BEGEY Maryline, SABAÏNI Marie-Josèphe

Excusés : LASSIAZ Fabienne (donne pouvoir à Yacine ALIOUA), CHEVRIER-GROS Sébastien (donne pouvoir à Patrick GRANDCHAMP)

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité des membres :

EN EXERCICE	15	PRESENTS	13	VOTANTS	14
-------------	----	----------	----	---------	----

A 19h30, le quorum étant atteint (13 présents, 15 votants) le conseil peut valablement délibérer. Fabienne LASSIAZ est élue secrétaire de séance.

#### RAPPEL DE L’ORDRE DU JOUR

- Versement des chèques associations
- Choix du cabinet d’étude pour la modification simplifiée du PLU
- Augmentation des loyers communaux

\*\*\*\*\*

***Monsieur Gilles MURAZ-DULAURIER est élu secrétaire de séance.***

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 mai 2021 est adopté à l’unanimité.

Madame le Maire propose :

- Le retrait de la délibération : augmentation des loyers communaux. Cette augmentation est contractuelle. Il n’y a pas nécessité de délibérer.
- L’ajout de 2 délibérations
  - création d’un emploi d’adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - versement d’une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française

L’ensemble du conseil municipal accepte les modifications portées à l’ordre du jour.

#### DÉLIBÉRATIONS

##### CHEQUES ASSOCIATIONS

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 12 décembre 2003 concernant la modification du règlement des "chèques Associations".

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal du 22 janvier 2021 a validé le remboursement de 71 chèques associations.

Depuis cette date, 19 chèques associations ont été retournés en mairie, soit un montant de 965 €. Cette somme se divise en deux parties : **665 Euros** sont destinés à aider les familles et **300 Euros** pour aider les associations qui accueillent les enfants de Tournon.

Pour l'année scolaire 2020-2021, 90 chèques associations ont été présentés pour remboursement. 50 enfants de Tournon et 24 associations sportives et culturelles ont bénéficié de cette opération. Le coût pour la commune est de 4 380 € pour l'année scolaire 2020-2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **DÉCIDE** d'attribuer, aux associations ayant retourné les chèques associations en mairie, des subventions pour un montant total de **965 Euros** selon la répartition jointe à cette délibération
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires correspondants seront prévus au budget 2021.

\*\*\*\*\*

**CHOIX D'UN URBANISTE POUR LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE TOURNON**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée le 20 mai 2021 pour choisir le cabinet d'études qui sera chargé de mettre en œuvre la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Tournon

Six cabinets d'urbanisme ont répondu à cette consultation.  
La commission urbanisme s'est réunie le 18 juin 2021.

Après présentation du rapport d'analyse des offres au Conseil Municipal, Madame le Maire propose de retenir le cabinet d'urbanisme suivant :

**n.chomaz Urbaniste – Albertville**

**pour un montant de 3 330 € HT (trois mille trois cent trente) soit 3 996 € TTC**

**DÉCISION**

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- ✓ **APPROUVE** la proposition d'attribution du marché à **n.chomaz Urbaniste** pour un montant de 3 330 € HT (trois mille trois cent trente) soit 3 996 € TTC
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché
- ✓ **PRÉCISE** que les financements sont prévus au budget ;

\*\*\*\*\*

**CREATION D'UN EMPLOI  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**Madame le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Un agent de la collectivité titulaire du grade d'adjoint administratif réunit les conditions pour être promu au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, suite à son admission à l'examen professionnel.

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe pour permettre la nomination de l'agent concerné,

**Le Maire propose à l'assemblée,**

**la création** d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 33h hebdomadaires d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **DÉCIDE** de créer l'emploi proposé.
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits correspondant sont inscrits au budget

\*\*\*\*\*

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
A LA CROIX ROUGE**

Madame le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge pour sa participation active au fonctionnement du centre de vaccination de Frontenex.

**DECISION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association  
LA CROIX ROUGE

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

**TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE :**

Une consultation a été lancée afin de recueillir les offres des entreprises pour les travaux de rénovation de l'ancien presbytère. Le retour des offres est attendu le 22 juillet.

**EGLISE**

**Cloche** : Lors du contrôle annuel des cloches de l'église, la Sté PACCARD a alerté la commune sur l'état du joug de la cloche principale. Après avis du conseil municipal, le devis est accepté et les travaux seront réalisés pour un montant de 4 450.80€ TTC.

**Plancher du clocher de l'église** : Un menuisier va être sollicité afin qu'il donne son avis sur l'état du plancher entourant les cloches.

**Parterre du parvis** : le parterre végétalisé sera ré-agencé après les travaux de rénovation de l'ancien presbytère.

**Paire d'anges porte-cierges** : Ces statues ont bénéficié d'une restauration. Ces frais ont été pris en charge grâce à la réussite de la commune au concours « Sauvez le patrimoine de votre commune » en 2018. La restitution des anges céroféraires fera l'objet d'une manifestation publique.

**ENTRETIEN DES VOIRIES**

Une consultation a été publiée pour l'attribution d'un marché pour l'entretien des voiries. La date limite de retour des offres est le 2 août.

**ROUTE DES VIGNES**

Le regard en béton situé au bas de la route des vignes s'est effondré et a créé un trou dans la chaussée. Une entreprise va être sollicitée pour résoudre le problème.

**UNITÉ DE MÉTHANISATION**

- En juin, de fortes odeurs ont été ressenties. La source du problème a été identifiée et des mesures correctives ont été mises en place.

- Arlysère propose un cabinet de médiation qui réunirait les partenaires publics, privés et les habitants concernés.
- Le comité de suivi se réunira cet automne.

#### SAVOIE PAN

Des habitants s'interrogent sur le risque de pollution par la société SAVOIE PAN. Madame le Maire a rencontré Monsieur le Sous-Préfet et lui a fait part de ces remarques. Cette société est contrôlée régulièrement par la DREAL et fait l'objet d'un suivi attentif.

Les rapports peuvent être consultés sur le site Internet Géorisques :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0061.04497#/>

#### ARLYSÈRE :

##### Les navettes nature :

Des parcours en navettes (gratuites) sont proposés du 7 juillet au 1<sup>er</sup> septembre

Nouveauté : L'arrêt de bus en bas de la mairie de Tournon sur le trajet Albertville -> Parking du col de Tamié.

Les infos sont consultables sur le site internet d'ARLYSÈRE.

Des dépliants indiquant les trajets et horaires sont disponibles en mairie.

##### Sentiers nature .

Le sentier Grain Greneau est à nouveau accessible.

Au Poyet, un pont a été installé. Celui-ci permet d'accéder à Montolivet.

\*\*\*LA SEANCE EST LEVÉE A 21H30\*\*\*